

Note aux porteurs de liste

Élection du 25/02/2017

Conformément aux Statuts de la ligue des Hauts-de-France Art 11.1.9 :

« Chaque liste disposera, de la part de la ligue, des mêmes prestations, dont la nature et/ou le montant seront définis par le bureau directeur au moins deux (2) mois avant la date prévue de l'élection. »

La fusion des deux ligues qui est en cours de réalisation oblige à adopter une procédure légèrement différente de celle décrite par les statuts : le CoPil se substitue au bureau directeur de la ligue.

Le CoPil, en charge du pilotage de la fusion et de l'organisation de la première élection du CA des Hauts-de-France, a acté lors de sa réunion du 21/12/2016 le point suivant :

"Un budget maximal de 1 500 €, sur présentation de facture (s) relatifs aux frais engagés pour l'élection au conseil d'administration de la ligue des Hauts de France, sera accordé à chaque liste, à condition que celle-ci soit déposée dans le respect des modalités prévues du scrutin et validée par la commission électorale"

Je suis à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Daniel Houzé
Réfèrent du CoPil de la fusion des ligues de handball
Picardie- Nord-Pas de Calais
houze.dan@wanadoo.fr
Tél : 06 70 07 45 63

De par la fonction attribuée par le CoPil, Daniel Houzé est le seul habilité à apporter une réponse officielle à toute question relative aux opérations électorales.